



Conseil régional

Groupe **FRONT DE GAUCHE**

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport CP 2020-191 :

**Approbation de la convention d'occupation du domaine public entre la Région Île-de-France et l'Agence Française de Lutte contre le dopage**

Amendement :

L'article 7 de la délibération est ainsi rédigé :

**"Article 7 : Hébergement à titre gracieux**

*L'occupant bénéficie d'une reconduction de son hébergement à titre gracieux"*

Exposé des motifs :

**POURSUIVRE UN HÉBERGEMENT À TITRE GRACIEUX**

**DE L'AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE (AFLD)**

Pour le groupe Front de gauche, tout doit être fait pour donner les moyens à l'Agence française anti-dopage (AFLD) d'être à la hauteur de la réputation de la France depuis la fin des années 1990 dans la lutte contre le dopage sportif et à 3 ans de la Coupe du monde Rugby et à 4 ans des JOP 2024. La décision de la Région Île-de-France de mettre fin à l'hébergement de l'AFLD et de l'expulser le 31 décembre 2019 était en ce sens incompréhensible. Nous vous l'avons signifié par une question écrite adressée à la Présidente en février 2019 et lors de la Commission permanente de mars 2019.

Pour rappel, dans le cadre de la préparation des JOP 2024, l'Etat s'était engagé à rénover cette agence indépendante et notamment à déménager son siège comprenant son laboratoire. Suite à un appel à manifestation d'intérêt ouvert en septembre 2018, un comité d'experts indépendants a choisi le site d'Orsay adossé à Paris XI Saclay qui permettait à l'Agence de bénéficier des moyens et de l'expertise nécessaires pour respecter les standards de l'Agence Mondiale Antidopage. La région Ile-de-France a décidé de remettre en cause cette procédure en sommant l'AFLD de quitter ses locaux actuels, propriété régionale, d'ici la fin 2019 tout en lui proposant de déménager définitivement au Génopole d'Evry-Courcouronnes, site non retenu par l'AMI de 2018... Le bras de fer de la Région engagée contre l'Etat sur le choix du futur site faisait donc passer au second plan la lutte contre le dopage dans le sport et ne nous semblait ni respecter une décision interministérielle, ni la longue concertation des acteurs concernés, ni répondre à l'intérêt général sportif et international.

Ce bras de fer malheureux et inopportun est désormais terminé. L'AFLD s'installera à Orsay. La Présidente de Région propose que dans l'entrefait l'AFLD, jusqu'alors hébergée à titre gracieux, paye un loyer de 400 000 € annuellement. Ce changement d'occupation ressemble à une petite revanche malvenue de la part de notre collectivité. Un partenaire responsable, soucieux de l'intérêt sportif, voulant s'inscrire dans une préparation coordonnée de la Coupe du monde de Rugby de 2023 et des JOP de 2024 devrait agir de manière responsable et prolonger l'hébergement à titre gratuit en retirant cette redevance annuelle. Si la Région doit bien évidemment asseoir ses politiques sur des finances dynamiques, elle peut tout à fait réclamer à l'Etat une compensation financière pour le transfert des CREPS. Si cette option est retenue, nous la soutiendrons car elle serait une recette pérenne.

**Céline MALAISE**

Présidente de groupe